

La seigneurie du Châtelard de Luyre

par le baron Amédée Maupetit (1848-1919)



Sure : d'argent, semé de billettes de sable au lion de même brochant sur le tout.

Le petit hameau de Luyre, qui compte aujourd'hui 65 habitants, environ, fait partie de la paroisse de Jujurieux depuis un temps immémorial, mais, avant la Révolution, il constituait, avec le territoire d'alentour, une seigneurie particulière, dont le château du Châtelard était le siège. Comme nous l'apprend l'acte de vente du 28 février 1483 (N° 155), cette seigneurie était limitée, d'un côté, par la juridiction des seigneurs de Varey, d'un autre côté par celle du seigneur Abbé de Saint-Sulpice, auquel le dauphin de Viennois, Jean II, avait concédé certains droits sur les habitants de Nivollet (N° 31), localité qui n'est pas très éloignée de Luyre, et pour le reste par la juridiction des seigneurs de Châtillon de Corneille. L'acte de vente du 8 mars 1639 (N° 160) est plus précis, mais ne mentionne plus la juridiction de l'Abbé de Saint-Sulpice et nous apprend que la seigneurie du Châtelard de Luyre était confinée par la juridiction de Châtillon de Corneille au levant,

au Nord et partie au midi et par la juridiction de Varey au couchant et partie au midi. La seigneurie du Châtelard était en toute justice, haute, moyenne et basse ; elle jouissait des droits de chasse, de pêche et autres droits régaliens. (N° 155). Elle comprenait le hameau de Luyre et celui de la Charpine, situé en dessous de Luyre, dans la vallée qui conduit à Saint-Jérôme. En dépendait un petit fief du nom de Quintieux¹, dont le souvenir s'est complètement perdu dans le pays (N° 163).

D'après Guichenon², le premier seigneur connu du Châtelard de Luyre est Hugues d'Hyères³, auquel Amédée VI, comte de Savoie, dit le Comte Vert, en récompense des services qu'il en avait reçus, inféoda, vers 1343, la seigneurie du Châtelard. Clémence d'Hyères, sa fille et héritière, la fit passer dans la maison de Sure par son mariage avec Hugues de Sure. Les descendants de celui-ci la

1 La qualité de seigneur de Quintieux était portée par l'un des enfants du seigneur du Châtelard. À la date du 1er septembre 1692, nous trouvons un acte d'amodiation passé par « Sieur Antoine de Quintieux » au nom de Barbe de Rosetain, sa mère, veuve et héritière testamentaire de Bertrand de Montillet, seigneur du Châtelard, de Champdor et autres places.

2 Hist. de Bresse et Bugey : les fiefs du Bugey, p. 47.

3 Il y avait en Dauphiné une famille portant ce nom et tirant son origine de la terre d'Hyères, près de Crémieu ; elle remontait à l'an 1105 et portait les armes suivantes : « D'azur à trois branches de lierre d'or, celle du milieu posée en pal et les autres entrelacées et passées en cinq sautoirs ; feuillées, celle du milieu d'une feuille à la cime et les deux autres chacune de cinq feuilles d'or ». (Rivoire de la Batie : Armorial de Dauphiné, p. 309. Aucun document ne nous permet d'affirmer que le premier seigneur du Châtelard appartenait à cette famille. D'après des notes manuscrites, rédigées par Claude Christine de Montillet, dont la famille, comme nous le verrons, devint propriétaire du Châtelard de Luyre en 1649, la terre du Châtelard, avant de passer dans la famille de Lure, aurait appartenu à la maison de Hesse ou peut-être de Saixe. Gilbert de Hesse ou de Saixe, qui prend la qualité de miles, seigneur du Châtelard de Luyre, fit faire des reconnaissances en sa faveur, en 1334 et 1335, sur des rouleaux en parchemin dont Claude Christine de Montillet déclare posséder le premier et le troisième dans ses archives de Champdor. – Nous pensons que le rédacteur des notes que nous citons, peu familiarisé avec l'écriture du XIVe siècle, n'aura pu lire exactement le mot Bières et qu'il l'aura traduit par Hesse ou Saixe. Son hésitation entre ces deux expressions nous autorise à le croire.

possédèrent jusqu'à Antoine de Sure, dit le Galois, dont tous les biens furent confisqués, en 1434, pour crime de félonie, ainsi que nous allons le raconter.

En ce temps-là, régnait en Savoie Amédée VIII, en faveur duquel l'empereur d'Allemagne, Sigismond, érigea le comté de Savoie en Duché, le 19 février 1416, à Chambéry, au milieu des fêtes magnifiques qui furent données pour sa réception. Sous la sage administration d'Amédée VIII, les États de Savoie parvinrent à un haut degré de prospérité. Ce prince eut plusieurs démêlés avec le Duc de Bourbon, qui avait succédé aux sires de Beaujeu et avait acquis, en 1402, de Humbert VII, dernier sire de Thoire et Villars, les villes et châteaux de Trévoux, d'Ambérieu et du Châtelard en Dombes. Le Duc Jean de Bourbon fut fait prisonnier par les Anglais à la funeste bataille d'Azincourt, en 1415. Pendant sa captivité qui dura jusqu'à sa mort (1433), ses États furent gouvernés par Marie de Berry, sa femme, et par le comte de Clermont, son fils, nommé, en 1432, gouverneur des terres et seigneuries de son père. Les différends qui divisaient le duc de Bourbon et le duc de Savoie étaient relatifs au droit de battre monnaie à Trévoux et à divers empiétements de juridiction. Les conférences qui eurent lieu pour aplanir ces difficultés n'eurent pas de résultats. Plusieurs seigneurs de Bresse et Bugey, ayant à leur tête François de la Palu, seigneur de Varambon, pensant être agréables au duc de Savoie, attaquèrent la ville de Trévoux le 18 mars 1431, la prirent d'assaut, la livrèrent au pillage et traitèrent de la même façon plusieurs localités voisines. Le château de Trévoux résista seul à leur attaque.

La duchesse de Bourbon se plaignit vivement de cette sauvage agression. Le duc de Savoie désavoua François de la Palu, mais il fut soupçonné de l'avoir approuvé en secret.

« La prise de Trévoux et les exactions commises contre ses sujets, laissèrent un vif ressentiment dans l'âme du Comte de Clermont contre Amédée VIII, qu'il continuait à considérer comme ayant été l'instigateur et à qui il eût déclaré la guerre si celui-ci n'avait pas mis la Bresse en état de défense. On comprend dès lors la part qu'il prit à la conspiration dont le duc faillit être victime deux ans après. Antoine de Sure et Aynard de Cordou, seigneur des Marches, dont les brigandages et le refus de comparaître devant le Conseil ducal les avaient fait condamner à la confiscation de leurs biens, formèrent le projet de s'emparer de la personne d'Amédée VIII et des plus importants seigneurs de son Conseil et de les livrer à Jacques de Clermont, auprès duquel ils avaient trouvé un refuge ».

« Ils voulurent profiter de ce qu'Amédée devait se rendre à Pierre-Châtel, aux obsèques de Gaspard de Montmayeur, Maréchal de Savoie. Une barque devait stationner au pont de Pierre-Châtel, montée par le seigneur des Marches et des hommes d'armes, tandis que douze hommes déguisés et sans armes, conduits par de Sure, se présenteraient pour assister à la cérémonie. Ceux-ci devraient ensuite ouvrir une porte et prêter main forte à un homme d'armes vêtu en abbé qui se présenterait comme le Supérieur de l'Ile-Barbe, escorté de 20 cavaliers. Ils enlèveraient alors le duc et les principaux seigneurs de sa suite, et les entraîneraient sur la barque que Cordon conduirait hors de la frontière pour les livrer à Jacques de Clermont. Antoine de Sure se rendit à Thonon pour s'assurer de la date de la venue du duc et en prévenir les conjurés ; mais de Clermont se refusa à agir tant qu'il n'y aurait pas guerre déclarée entre le duc et lui et de Cordon essaya de se faire pardonner son complot en trahissant son complice. Bien qu'il fût le plus coupable, il obtint la vie sauve et la liber-

té ; deux ans après, de Sure, après avoir fait des aveux : complets, eut la tête tranchée à Thonon, son corps fut séparé en quatre parties qui furent expédiées pour être exposées à Chambéry, à Bourg, à Saint-Maurice et à Moudon ; sa tête resta fixée au gibet de Thonon »⁴.

Nous ajouterons à ce récit, reproduit avec quelques variantes par M. Aimé Vingtrinier⁵, que suivant cet auteur, Aynard de Cordon, après le refus d'une audience qu'il avait demandée à Claude du Saix, président de la Chambre des Comptes de Chambéry, vint à Poncin voir Guillaume de Bolomier⁶ conseiller intime et ami d'Amédée VIII, pour lui dévoiler le complot. Guillaume de Bolomier se hâta d'accourir à Chambéry pour informer son souverain du danger qui le menaçait. Antoine de Sure fut arrêté. On instruisit son procès. Par sentence rendue à Thonon, en 1434, il fut condamné à mort (n° 153), et eut la tête tranchée dans cette ville le 21 octobre de la même année. Tous ses biens furent confisqués.

En reconnaissance de lui avoir sauvé la vie, Amédée VIII, inféoda à Guillaume de Bolomier la Seigneurie de Sure⁷, le 6 décembre 1439 ; quant à la seigneurie du Châtelard de Luyre, Amédée VIII, l'échangea avec Jean de Daniel⁸ contre la seigneurie de Bonne en Savoie, mandement des Allinges. Jean de Daniel reçut l'investiture de la seigneurie du Châtelard par lettres d'Amédée VIII données à Ripaille le 26 mars 1436 (n° 154).

Guichenon⁹ et tous les auteurs après lui disent que le duc Louis de Savoie échangea, vers l'année 1460, la seigneurie du Châtelard de Luyre avec Antoine de Daniel contre la seigneurie de la Tour et Journans en Bresse. Nous opposons à cette affirmation nos titres n° 153 et 154. Nous croyons que Jean de Daniel fut le premier seigneur du Châtelard de sa famille et que son fils Pierre lui succéda. Il est question de ce dernier dans quatre de nos Titres. Pierre de Daniel vendit, le 6 octobre 1469, à Louis de Moyria, seigneur de Châtillon de Corneille, une vigne de dix fosserées en Vaux, (n° 117), et le 31 mars 1474, les bois de la Songeoz et du Bioley, dits en Ratelier, (n° 47). Louis de Moyria lui donna la faculté de racheter ces propriétés les 19 septembre 1474 (n° 119) et 18 octobre 1476 (n° 50).



Lyobard : d'or à un lion léopardé de gueules.

Pierre de Daniel vendit, le 28 février 1483, la seigneurie du Châtelard de Luyre à Pierre et à Guillaume de Lyobard, frères (n° 155), lesquels reçurent l'investiture du duc de Savoie par lettres de Charles 1er en date du 28 mars de la même année (n° 156). La terre du Châtelard resta dans le patrimoine de la maison Lyobard¹⁰ jusqu'à René de Lyobard, qui la vendit, le 18 novembre 1636, à Aymé Philibert de Varanges, sieur de Saint-Amour, agissant pour le compte de ses enfants, René, Claude-César et Claudine de Varanges, pour le prix de 2.000 livres tournois payables sur la somme de 3.000 livres que Louis de Rovorée, seigneur de Montburon, devait à Philibert de Varanges. Il fut convenu que la vente serait annulée si le seigneur de Montbu-

4 Histoire de Savoie, par A. Perrin, p. 102.

5 Vieux châteaux de la Bresse et du Bugey, p. a.

6 Voir l'histoire de Guillaume de Bolomier : notice du N° 164.

7 Commune de Saint-André-de-Corcy, canton de Trévoux, seigneurie en toute justice.

8 Les armoiries de la famille de Daniel sont inconnues. Voir la note du N° 153.

9 Histoire de Bresse et Bugey : fiefs du Bugey, p. 47.

10 Voir à la fin de cette Notice la liste des seigneurs du Châtelard de Luyre.

ron contestait sa dette. Ce qui arriva, et la vente fut annulée le 14 octobre 1637 (N° 159). Moins de deux ans après, le 8 mars 1639, René de Lyobard vendit définitivement la terre du Châtelard à Philibert de Varanges ; le prix fut porté à 3.000 livres tournois et laissé en la possession de l'acquéreur, qui s'engagea à en payer au vendeur l'intérêt au 5 % jusqu'au paiement du capital (n° 160). L'année suivante, le 31 mars 1640, Philibert de Varanges, pour le même prix de 3.000 livres, céda le Châtelard à Louis Dinet, seigneur de Chassion, capitaine au régiment du prince de Conti et le subrogea à tous droits et engagements vis-à-vis René de Lyobard (n° 161).



Varanges : d'or à quatre bandes d'azur.

Louis Dinet fit reprise de fief en l'année 1645, sans que nous puissions indiquer la date exacte, n'ayant pas retrouvé l'acte qui constate effectivement cette reprise, mais les pièces que nous publions au n° 165 établissent que cette formalité fut accomplie en 1645. Philibert de Beaurepaire, seigneur de Varey, prétendait que la terre du Châtelard de Luyre était de sa mouvance et exerçait des poursuites contre Louis Dinet, lui réclamant les lods et autres droits féodaux qui lui seraient dus pour l'acquisition, de la terre du Châtelard (n° 162-A). La prétention du seigneur de Varey n'était pas fondée. Le seigneur du Châtelard, haut-justicier, ne pouvait dépendre que du souverain. L'acte du 28 février 1483, portant vente de la seigneurie du Châtelard à Pierre et à Guillaume de Lyobard par Pierre de Daniel, dit formellement que les biens vendus étaient mouvants en fief noble du duc de

Savoie « *unacum ipsorum castri, vinee, terrarum, nemorum jurisdictione, hominibus, hommagiis, etc., etc. pertinenciis et appendiciis universis et singulis quibuscumque moventibus et existentibus in et de feudo nobili prelibati dominé nostri Sabaudie ducis* » (n° 155). À deux reprises différentes, nous l'avons dit, le duc de Savoie avait donné l'investiture au seigneur du Châtelard : le 26 mars 1436 et le 22 mars 1483 (nos 154, 156 et 162-E). Le seigneur de Varey appuyait probablement sa prétention sur une déclaration faite au Greffe de la Châtellenie-de Varey, paroisse de Jujurieux, le 21 novembre 1636, par Aymé Philibert de Varanges, qui avait acquis le Châtelard de René de Lyobard, le 13 novembre 1636, et dans la quelle déclaration Philibert de Varanges offrait « *de payer les laoudz à qui, ilz seront l'égittiment dheubz et qui mieuhx indiquera* » (n° 162-F). Cette déclaration ne reconnaissait aucun droit au seigneur de Varey, mais le seul fait d'en avoir demandé l'inscription au Greffe de la Châtellenie pouvait inciter le seigneur de Varey à s'en prévaloir pour réclamer le paiement des lods dus pour l'acquisition de la seigneurie du Châtelard.



Dinet : de gueules, à cinq quintefeilles ou roses d'or mises en sautoir accompagnées de quatre branches de croix ancrées de même.

Louis Dinet n'eut pas de peine à prouver que le seigneur de Varey le poursuivait indûment ; l'arrêté de la Chambre des comptes de Dijon du 2 décembre 1644 reconnut que la terre du Châtelard relevait du Roi de France et ordonna à Louis Dinet de venir en personne faire reprise de fief (N° 162-B). Par lettres patentes du 20 décembre 1644, le roi Louis XIV, de l'avis de la reine régente, en considération des services rendus à Louis XIII par Louis Dinet fit remise à ce dernier des lods, ventes, quintes, requintes et autres droits seigneuriaux qui lui étaient dûs, sous la réserve du dixième de ces droits pour le service de sa Majesté (N° 162-C). La pièce D du même N° constate le paiement de ce dixième par Louis Dinet.

Le 12 mars 1649, Louis Dinet vendit la terre du Châtelard à noble Claude de Montillet, seigneur de Montarfier et de Virignin¹¹, dans la famille duquel elle resta jusqu'à Marie Françoise d'Angeville¹² veuve, de Claude Christin de Montillet, baron de Champdor, qui la vendit, le 2 décembre 1787, aux enchères publiques (N° 163).

La terre du Châtelard fut adjugée à Me Jean Claude Savarin, notaire royal à Jujurieux, qui subrogea immédiatement en son lieu et place Joseph Orsel, écuyer, seigneur de la baronnie de Châtillon de Corneille, Montgriffon, la Verdatière, la Tour de Jujurieux et autres places, pour tous les immeubles situés dans la baronnie de Varey, et dame Jeanne Marie Ferroussat, sa mère, veuve de Joseph Orsel, écuyer, secrétaire du roi, pour tous les autres biens, parmi lesquels se trouvait le château du Châtelard. Jeanne Marie Ferroussat¹³ fut la dernière dame du Châtelard.



Montillet : d'azur, à un chevron d'argent surmonté à la pointe d'un croissant de même.

À la mort de Jeanne Marie Ferroussat, Joseph Orsel de Châtillon, son fils, hérita de la terre du Châtelard de Luyre. Il mourut le 5 octobre 1820, laissant toutes ses propriétés situées sur les communes de Jujurieux, Saint-Jean-de-Vieux, Saint-Jérôme et l'Abergement de Varey, à son neveu François-Marie Pierre Maupetit, fils de sa sœur Marie Marguerite Orsel et de Pierre Maupetit, secrétaire du roi.

François Marie Pierre Maupetit mourut le 11 mai 1841.

Par acte en date du 6 novembre 1844, reçu Me Ducruet, notaire à Lyon, ses trois enfants se partagèrent sa succession. Le troisième lot, comprenant le château du Châtelard de Luyres, fut attribué à Claude Emile Maupetit, deuxième fils de François Marie Pierre Maupetit.



Ferroussat

Claude Émile Maupetit, né à Lyon le 24 mai 1822, entra à la Compagnie des Chemins de fer de l'Est, le 25 mai 1854, sous le patronage de M. Jayr, administrateur de la dite compagnie, en qualité d'employé à l'étude. Il fut nommé sous-chef de gare à la Villette, le 14 février 1855, inspecteur de 2e classe à Paris, le 11 juillet 1855 ; chef de gare à Nancy, le 17 octobre 1855 ; sous-chef du mouvement à Troyes, le 30 avril 1856 ; inspecteur principal de 1ère classe à Paris le 10 février 1859 ; chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique, le 25 juin 1867. Il se fit remarquer par son activité dans l'embarquement des troupes envoyées à la frontière de l'Est, lors de la déclaration de guerre à la Prusse. Par dépêche du 30 juillet 1870, datée

de Metz, l'empereur Napoléon III le nomma Chevalier de la Légion d'honneur. Pendant le siège de Paris, le Ministre de la guerre lui confia les fonctions de capitaine dans le corps franc des pompiers armés (24 septembre 1870). Claude Émile Maupetit est décédé à Neuilly-sur-Seine, le 8 juin 1872, des suites des fatigues endurées pendant le siège de Paris¹⁴. Par testament, en date du 8 septembre

11 Cet acte de vente n'a pas été retrouvé dans nos Archives.

12 Voir, à la fin de cette Notice, la liste des Seigneurs du Châtelard de Luyre.

13 Voir chapitre VIII, la description des armoiries Ferroussat à la Notice « La Verdatière » et la description des armoiries Orsel et Maupetit à la Notice « La Tour des Echelles ».

14 Extrait du Panthéon de la Légion d'Honneur par T. Lamathière. T. XX, p. 289.

1870, il avait institué héritier universel son neveu, Amédée Joseph Maupetit, fils de son frère, le baron, Christophe Maupetit, actuellement vivant et propriétaire des ruines du château du Châtelard de Luyre.

Le château du Châtelard est construit sur la montagne adossée contre le mont de Boyer et qui s'élève à l'intersection des vallées de Saint-Jérôme et de Châtillon de Corneille. Ses abords sont défendus au nord par un précipice, au midi et à l'ouest par la déclivité naturelle du terrain. Il n'est facilement abordable que du côté du matin. Il y avait, de ce côté, une enceinte de murailles, dont, il reste quelques traces, avec une porte fortifiée et une tour de défense du côté de Saint-Jérôme. Cette tour a été plus tard convertie en colombier. La partie la plus ancienne du château, actuellement en ruines, remonte au XVe siècle ; ses murs sont très épais : on y remarque une belle fenêtre à croisillons, armée encore de ses vieux barreaux de fer entrecroisés les uns dans les autres. L'autre partie, construite du XVIe au XVIIIe siècle, comporte un bâtiment à deux étages, couvert en tuiles, mais complètement délabré, auquel sont joints des bâtiments d'exploitation, à un étage, également couverts en tuiles, comprenant une cave-cellier, en partie creusée dans le roc, et une écurie qui abritait, il n'y a pas longtemps encore, un troupeau de moutons allant paître dans les terrains vagues entourant le château. À trente pas environ du château, une excavation naturelle du rocher est aménagée en citerne, alimentée par une source peu abondante mais qui ne tarit jamais.



Orsel

D'après les notes, manuscrites rédigées par Claude Christin de Montillet, seigneur du Châtelard en 1770. Antoine Jarret, notaire royal et curial de la terre du Châtelard de Luyre, fit, le 16 juillet 1640, un dénombrement du château et des terres qui en dépendaient. Ce dénombrement fait ressortir le mauvais état du château à cette époque. Il ne s'était guère amélioré en 1770. Guy de Montillet avait fait effectuer quelques réparations intérieures en 1720, et refaire la façade du côté du soir. Cette nouvelle façade était sans goût ni grâce, avec des fenêtres vulgaires, sans croisillons ni moulures. Les murs n'avaient que cinquante centimètres d'épaisseur : aussi, il n'en reste absolument rien aujourd'hui ; tandis que la façade du côté du matin, datant du XVe siècle, dont les murs ont plus d'un mètre d'épaisseur

et sont solidement agencés, bien que menaçant ruines, est encore debout. La partie en ruines du château a dû être incendiée pendant la Révolution par les forcenés sans-culottes des pays voisins, sinon par les habitants du hameau. Les traditions du pays sont assez vagues à ce sujet.



Maupetit ancien

Les biens dépendants du château en 1640 comprenaient un jardin de la semaille d'environ un bichet de blé, une vigne d'environ vingt fosserées, avec des hermitures y attendant, huit seytives de pré en trois parcelles, appelées pré Savoy, pré au Relieux et pré Cortey ; un bois en Pattarcet, un autre bois en la Chandella, plusieurs parcelles de bois en Ratelier et en Craman ; une rente noble qui n'est pas détaillée, la dime « du vin dudit lieu et la dîme du vin et du blé des terres dernièrement abbergées.

Nous terminons cette notice par la mention de la légende de la Dame blanche du Châtelard, que le baron Raverat a recueillie dans « Les vallées du Bugey ».

Ainsi que nous l'avons raconté ci-avant¹⁵, en l'année 1536, une bande de Réformés Bernois, après avoir pris le fort de L'Écluse et occupé Nantua, avait envahi notre pays, en descendant du plateau de Corlier dans la vallée d'Oizia. Les habitants de la seigneurie de Varey, et principalement les habitants de Jujurieux, qui se trouvaient les premiers exposés aux déprédations de ces brigands, s'étaient réunis pour résister à leur sauvage agression. La rencontre eut lieu entre la prairie d'Oizia et le hameau de la Corbatière, tout près de Jujurieux. Les Bernois furent dispersés et taillés en pièces. Il paraît que les vainqueurs étaient commandés par le seigneur du Châtelard, qui fut tué dans le combat. Son écuyer annonça la triste nouvelle à la Dame du Châtelard en lui apportant les vêtements ensanglantés de son époux. La veuve inconsolable consacra le reste de sa vie à secourir les malheureux. On raconte qu'après sa mort, toutes les nuits, elle venait errer dans la prairie d'Oizia : « La voyez-vous, cette dame affligée, vêtue d'une longue robe blanche, descendre légèrement les rochers abrupts sur lesquels est assis le Châtelard, franchir le ruisseau et se diriger lentement à travers la prairie, dont l'herbe ne plie même pas sous ses pieds ?... La Voyez-vous chercher son époux, l'appeler d'une voix douce et gémissante ; puis se pencher sur la fontaine d'Oizia et laver des vêtements ensanglantés ?... Puis, aux premières lueurs de l'aube matinale, elle reprend tristement le chemin du Châtelard !... Pas de villageois dans la contrée qui n'ait vu la suzeraine du Châtelard, dite la *Dame blanche de la prairie d'Oizia*. Modèle de tendresse et de fidélité conjugale, cette veuve éplorée et inconsolable n'inspire nulle crainte, mais bien plutôt un intérêt sympathique ; d'ailleurs parfaitement inoffensive, jamais elle n'a fait de mal à personne »¹⁶.



Maupetit l'Empire

C'est sans doute cette légende qui a inspiré au poète Sublet la ballade que nous avons inscrite sur le feuillet protecteur recouvrant la gravure représentant le château du Châtelard.

Il est parfois difficile d'accorder les légendes avec les faits de l'histoire. Nous avons déjà rencontré des difficultés pour identifier la Dame Blanche de Varey¹⁷ ; les difficultés que nous rencontrons pour identifier la Dame blanche du Châtelard sont plus grandes encore. La légende ne nous a pas transmis le nom du seigneur du Châtelard, vainqueur des Bernois. D'après la liste des seigneurs du Châtelard que nous donnons ci-après, en l'année 1536 était seigneur du Châtelard Claude de Lyobard, marié, le 20 janvier 1523, avec Isabeau de Châteauneuf Lascaris. C'est donc Claude de Lyobard

qui aurait été tué en 1536 dans le combat contre les Bernois, et Isabeau de Châteauneuf Lascaris serait la blanche fée dont la légende mentionne les apparitions mystérieuses dans la prairie d'Oizia. Cependant, Guichenon, l'historien du Bugey, nous a laissé une généalogie assez complète de la famille de Lyobard ; et il nous apprend que Claude de Lyobard testa le 15 septembre 1542. Cette date est en contradiction avec la narration du baron Raverat, si l'on admet que l'irruption des Bernois dans nos pays eut lieu en 1536. Mais une légende est une légende ; il n'y faut pas chercher

15 Voir Notice sur les *fiefs de Jujurieux* : Varey, Chapitre VIII.

16 Le baron Raverat : Les vallées du Bugey, II p. 293.

17 Voir Notice sur les fiels de Jujurieux : Varey, Chapitre VIII.

l'exactitude historique : c'est le récit d'un fait que l'imagination populaire, au lieu de l'histoire, a précisé et embelli.

Seigneurs du Châtelard de Luyre.

I. – *Hugues d'Hyères*, par inféodation du comte de Savoie, Amédée VI, vers l'année 1343.

II. – *Clémence d'Hyères*, sa fille et héritière, apporta la terre du Châtelard à *Hugues de Sure*, son mari.

III. – La maison *de Sure* posséda la seigneurie du Châtelard pendant une centaine d'années jusqu'à :

IV. – *Antoine de Sure*, dit le Galois, condamné à mort en 1434 pour crime de félonie et dont tous les biens furent confisqués (N° 153).

V. – *Jean de Daniel*, par échange, le 7 décembre 1435, avec Amédée VIII, duc de Savoie, contre la seigneurie de Bonne en Savoie, mandement des Allinges (N° 153).

VI. – *Pierre de Daniel*, fils de Jean. Les 6 octobre 1469 et 31 mars 1474, il vendit à Louis de Moyria, seigneur de Châtillon-de-Corneille, une vigne en Vaux et des bois en Ratelier (Nos 117 et 47).

VII. – *Pierre et Guillaume de Lyobard*, fils de Jean de Lyobard, seigneur de la Cras, bailli de Savoie, capitaine du coteau de Montmélian, acquéreurs de Pierre de Daniel, le 22 février 1483 (N° 155).

VIII. – *Pierre de Lyobard*, seul seigneur du Châtelard, Guillaume, son frère, étant décédé en lui ayant cédé tous ses droits sur la seigneurie. Pierre de Lyobard fut conseiller et Maître d'Hôtel de Philibert-le-Beau, duc de Savoie ; marié avec Marie de Glaune. Le 20 avril 1491, il acheta d'Antoine Potier et de Govette, sa femme, le pré du Châtelard (N° 157). Il testa le 30 septembre 1504.

IX. – *Claude de Lyobard*, deuxième fils de Pierre de Lyobard, marié le 20 janvier 1523, avec Isabeau de Châteauneuf Lascaris. Il testa le 15 septembre 1542.

X. – *René et Georges de Lyobard*, coseigneurs du Châtelard, fils de Claude de Lyobard. René de Lyobard fut conseiller d'État et premier Président au Sénat de Savoie. Georges de Lyobard fut lieutenant général de Savoie en Bresse, Bugey et Valromev par lettres du 18 mai 1573 et conseiller de son Altesse deçà les monts par lettres du 18 mai 1583. Les 28 avril 1568 et 17 avril 1571, avec Claude de Lyobard, chevalier de Rhodes, leur frère, ils acquirent pour le prix de 330 livres tournois, de Philiberte de la Chapelle, fille de feu noble de la Chapelle, dit Savoy, en son vivant habitant Jujurieux, épouse de Jean Girard, verrier d'Anjou, habitant Lyon ; de Benoite de la Chapelle, sœur de Philiberte, épouse de Georges Beccat, bourgeois du Pont-d'Ain ; et de Françoise de la Chapelle, sœur de Philiberte et de Benoite, épouse de Claude Pietrat, de Vaux d'Ambrutrix, tous les biens, rentes et revenus qui leur venaient d'Antoine de la Chapelle, dit Savoy, leur père, situés aux mandements du Châtelard, de Châtillon-de-Corneille et de Varey, notamment des bois en Ratelier et en la Chandella, sous la réserve de la dixième partie de ces biens, appartenant à Catherine Bassiney, veuve d'Antoine de la Chapelle, dit Savoy, en vertu du testament de ce dernier.

Le 8 avril 1579, ils donnèrent à Louis, Claude, Benoît et Jean Bonod la permission de mener paître leur bétail dans les bois de Ratelier et de Craman, sous certaines redevances en nature.

XI. *Georges de Lyobard* resta seul seigneur du Châtelard à la mort de son frère René, survenue le 22 janvier 1585. – Les 11 et 13 mars 1586, il procéda avec Jean Philibert de Moyria, baron de Châtillon-de-Corneille, à la délimitation des juridictions du Châtelard et de Châtillon (N° 158).

XII. *Hercules de Lyobard*, fils de Georges de Lyobard et de Jacqueline d'Aguerre, sa seconde femme, baron de Brion par acquisition de Joachim de Bussy, marié avec Simofne de Bussy, laquelle testa le 18 septembre 1616. — Le 23 mars 1597, il acheta de François Cortoys de Cocieu le pré du Champet, « jouxte la Roche du Châtelard au matin ».

XIII. – *René de Lyobard*, baron de Brion et de Bussy, fils d'Hercules de Lyobard, vivant en 1650, marié avec Marguerite de Rochette, fille de Charles Rochette, Président au sénat de Savoie.

XIV. – *Philibert de Varanges*, sieur de Saint-Amour, capitaine d'une compagnie au régiment de la Motte-Audencour, acquit pour René, Claude-César et Claudine, ses enfants, la seigneurie du Châtelard, le 13 novembre 1636, de René de Lyobard ; mais celui-ci rentra en possession de la seigneurie vendue, l'acte de vente ayant été annulé le 14 octobre 1637. (n° 159). Par acte du 8 mars 1639, Philibert de Varanges devint propriétaire de la seigneurie du Châtelard. (N° 160).

XV. – *Louis Dinet*, seigneur de Chassimpierre, capitaine d'une compagnie au régiment du prince de Conti, par acquisition de Philibert de Varanges, en date du 31 mars 1640. (n° 161). Il fit reprise du fief en 1645 à la Chambre des Comptes de Dijon. (n° 162),

XVI. – *Claude de Montillet*, par acquisition de Louis Dinet, en date du 12 mars 1649. Il est qualifié, dans les actes, de seigneur de Montarfier, Viriguin, le Châtelard de Luyre et de la maison forte de Culles ; conseiller du roi, premier président en l'élection de Bugey et Gex (lettres de provision du 9 septembre 1628) ; fit reprise de fief le 28 juillet 1653 ; amodia à Melchior Brunet, marchand de Saint-Rambert en Bugey, tous ses biens du Châtelard et de Poncin, le 22 septembre 1654, pour six ans, au prix de 600 livres tournois. Il avait épousé Magdelaine Passerat.

XVII. – *Emmanuel de Montillet*, fils d'Antoine de Montillet et de Jacqueline Vugier, par héritage de Claude de Montillet, son oncle. Il avait épousé Catherine de Michaud, qui lui apporta en dot la baronnie de Champdor. Étant devenue veuve, Catherine de Michaud épousa en deuxièmes noces Thomas de Battendier. Elle eut du premier lit un fils, Bertrand de Montillet, auquel elle donna, le 1er janvier 1676, la baronnie de Champdor.

XVIII. – *Bertrand de Montillet*, fils d'Emmanuel de Montillet, seigneur de Chavagnioz, Perex et Champdor ; conseiller du roi, premier président en l'Élection de Bugey, Valromev et Gex ; marié en 1660 avec Barbe Anthelme de Rosetain. Celle-ci prend la qualité de veuve et héritière testamentaire d'Emmanuel de Montillet dans plusieurs actes de 1680 à 1692.

XIX. – *Guy de Montillet*, fils de Bertrand de Montillet, seigneur de Chavagnioz, baron de Champdor, conseiller au parlement de Dombes, (16 mai 1692) ; reçu le 21 novembre 1698 dans l'Assemblée de la noblesse du Bugey ; marié en premières noces avec Hippolyte de Revel et en deuxièmes noces avec Gasparde de Varax, laquelle représente son mari absent dans différents actes de 1715 à 1724.

XX. – *Thomas de Montillet*, fils de Guy de Montillet, seigneur de Champdor. Le 9 décembre 1739, il amodia ses biens du Pittion, terres et vignes en Pannissières et pré Cortoy. Le 8 janvier 1742, il amodia encore différents fonds au Châtelard. Le 15 février 1765, il fit des échanges de terrains avec M. Joseph François Framinet, notaire royal à Cocieu et greffier de la terre de Châtillon-de-Corneille.

XXI. – *Claude Christine de Montillet*, fils de Thomas de Montillet. Capitaine de cavalerie au régiment de Bourbon, seigneur de Champdor, Perex, Chavagnat, le Châtelard, Quintieux, Aymavigne, Boche et Mortarey. Il prend ces qualités dans son inventaire, qu'il fit en 1770, des titres et papiers de la maison de Montillet, dont le premier feuillet seul nous est parvenu ; marié avec Marie Françoise d'Angeville.

XXII. – *Auguste de Montillet*, fils aîné de Claude Christine de Montillet, mineur, sous la tutelle de Marie Françoise d'Angeville, veuve de Claude Christine de Montillet et cohéritière bénéficiaire de son fils cadet domicilié au château de Champdor¹⁸.

XXIII. – *Marie Françoise d'Angeville* était créancière de l'hoirie de son mari de quarante-cinq mille livres. Elle fit procéder, le 2 novembre 1787, à la vente aux enchères publiques de la seigneurie du Châtelard. M. Jean Claude Savarin, notaire à Jujurieux fut déclaré adjudicataire pour 26.000 livres et 600 livres d'étrennes. Immédiatement il subrogea en son lieu et place Joseph Orsel, seigneur de Châtillon-de-Corneille, pour les immeubles situés dans la baronnie de Varey, et Dame Jeanne Marie Ferroussat, sa mère, pour tous les autres biens. (n° 163).

XXIV. – *Jeanne Marie Ferroussat*, dame de Vieillard, venue de Joseph Orsel, conseiller, secrétaire du roi en la Chancellerie près la Cour des Monnaies de Lyon, par acquisition, en date du 2 novembre 1787, de Marie Françoise d'Angeville. Jeanne Marie Ferroussat fut la dernière dame du Châtelard de Luyre.

Propriétaires du Chatelard de Luyre après la Révolution.

XXV. – *Joseph Orsel*, ancien seigneur de Châtillon-de-Corneille, par héritage de Jeanne Marie Ferroussat, sa mère ; décédé le 5 octobre 1820.

XXVI. – *François Marie Pierre Maupetit*, par héritage de Joseph Orsel de Châtillon, son oncle ; décédé le 11 mai 1841.

XXVII. – *Claude Emile Maupetit*, fils de François Marie Pierre Maupetit, chevalier de la Légion d'Honneur et de l'ordre de Léopold de Belgique. Inspecteur principal aux Chemins de fer de l'Est, par attribution de l'acte de partage de la succession de son père, en date du 6 novembre 1844. Décédé à Neuilly-sur-Seine, le 8 juin 1872.

XXVIII. – Le baron *Amédée Joseph Maupetit*, fils du baron Christophe Maupetit, par héritage de son oncle Claude Émile Maupetit. Actuellement vivant. (*Cette notice a été écrite par le Dr Bocard du vivant du Baron Maupetit*).

18 Rapport sur le délit forestier commis dans la forêt de Patarot, 26 décembre 1765.

N° 153

Contrat d'échange de la seigneurie du Châtelard de Luyre contre la seigneurie de Bonne, passé entre Amédée VIII, duc de Savoie, et Jean Daniel.

(7 décembre 1435)

Antoine de Sure, seigneur du Châtelard de Luyre, par sentence rendue à Thonon en 1434, avait été condamné à mort pour crime de félonie. Tous ses biens avaient été confisqués et adjugés au duc de Savoie Amédée VIII. Celui-ci cède la seigneurie de Châtelard de Luyre avec haute, moyenne et basse justice, à Jean Daniel, qui lui donne en échange la seigneurie de Bonne, mandement des Allinges.

Fait à Ripaille. Présents : François de Bussy, chevalier, Michel de Ferro, Maître d'hôtel, Barthélemy Chabod, trésorier, Georges de Varax, François de Menthon, écuyers, Jean de Vieux, secrétaire du duc de Savoie, et Jean Coypelle, notaire public qui a reçu le contrat.

(Copie dressée d'après l'acte authentique, le 6 décembre 1645, par Georges Poncet, notaire royal à Varey).

Notes du N° 153.

Ce titre en latin donne lieu aux observations suivantes :

P. 1 (1). Apud Ripalliam. Château des Comtes de Savoie, sur le lac Léman, à 2 kil. N. E. de Thonon (Hte-Savoie). Le comte Amédée VII y mourut en 1391. Amédée VIII, premier duc de Savoie, y installa des religieux Augustins, en 1410. Le 7 novembre 1434, devant les trois États de Savoie assemblés, il y remit le *pouvoir exécutif* à son fils Louis, mais conserva la direction suprême des affaires publiques. À partir de cette époque, il se retira définitivement à Ripaille, avec six de ses compagnons de guerre, veufs comme lui, avec lesquels il fonda l'Ordre de Saint-Maurice. C'est par une de ces calomnies si familières à Voltaire que l'opinion s'est accréditée que Ripaille fut un lieu de plaisirs, où l'on faisait de bonne chère : d'où le dicton *faire ripaille*. Rien n'est plus contraire à la vérité. Les solitaires de Ripaille menaient une vie exemplaire, partageant leur temps entre la discussion des affaires publiques et les exercices de piété. – C'est à Ripaille que les délégués du Concile de Bâle vinrent chercher Amédée VIII pour l'élever au Pontificat suprême en 1439, charge dont il se démit en 1449, pour rétablir l'union et la paix dans la Chrétienté.

(2) Amédée VIII, premier duc de Savoie (1416), né à Chambéry le 4 septembre 1383, fils d'Amédée VII, dit le Comte-Rouge et de Bonne de Berry. Il succéda, à l'âge de 8 ans, à son père. Son règne dura 49 ans et fut l'un des plus mémorables de la Maison de Savoie.

(3) Sentiferis. Le texte porte « stratiferis », que le notaire Georges Poncet traduit par capitaines.

(4) *Joanni le Veteris*. Jean de Vieux, cité par Capré dans son *Traité historique de la Chambre des Comptes de Savoie*, parmi les trésoriers généraux, p. 311 (voir ci-avant quittance-des subsides N° 102).

(5) La famille de Sure a pris son nom d'une seigneurie située dans la Commune de Saint-André-de-Corcy, cant. de Trévoux. Le plus anciennement connu de cette famille est Ogier de Sure, chanoine de Lyon en 1187. Guillaume de Sure fut archevêque de Lyon de 1333 à 1340.

Les armes sont : *d'argent, semé de billettes de sable, au lion de même brochant sur le tout.*

(6) Les gentilshommes du nom de Daniel seraient originaires de Ponçin. Les renseignements sur cette famille font complètement défaut : ses armoiries sont inconnues.

(7) La copie du notaire Georges Poncet comporte beaucoup d'incorrections : nous pensons qu'*avenariis* est pour *advenariis*, de *advenca* ; *extranei*, étrangers.

(8) *Sanciis*. Pour *senciis*, probablement : *sencia*, locus sentibus refertus. (Du Cange, VI, 177 et 189). – La montagne sur laquelle est située le Châtelard comporte, en effet, une grande étendue de terrain couvert de broussailles.

(9) Bonne, aujourd'hui commune de 734 habitants environ, canton d'Annemasse (Hte-Savoie). – Les Allinges forment aujourd'hui une commune du Canton de Thonon.

(10) *Geniperia*. Ce mot n'est pas dans le Glossarium de du Cange, mais on y trouve : « *genipereta* » locus, ut arbitror, juniperis obsitus. Lieu planté de genévriers. *Geniperium*, ii, aurait le même sens (du Cange, III, 507).

(11) *Vorserio*. Ce mot est sans doute un dérivé de « *vorseis* », mentionné dans le glossaire de du Cange, comme signifiant « *viminalla* », saules, osiers. *Vorserium* voudrait dire alors : un lieu planté de saules ou d'osiers (du Cange, VI, 879).

N° 154

Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, ordonnant à ses officiers de mettre Jean Daniel en possession de la Seigneurie du Châtelard de Luyre.

(26 mars 1436)

Par acte du 7 décembre 1435, Amédée VIII, duc de Savoie, avait échangé avec Jean Daniel, la seigneurie du Châtelard de Luyre contre la seigneurie de Bonne, mandement des Allinges. Le 26 mars 1436, Amédée VIII approuva l'acte d'échange et ordonne à ses officiers de Bugey de mettre Jean Daniel en possession de la seigneurie du Châtelard de Luyre. Il ordonne aussi aux Président et Maîtres de ses Comptes de ne plus compter la seigneurie du Châtelard de Luyre dans leurs règlements et de livrer à Jean Daniel toutes les informations et reconnaissances concernant la dite seigneurie.

Donné à Ripaille. Présents : Louis, bâtard d'Achaïe, Jean, seigneur de Barjat, maréchaux en Savoie ; Henri de Colombier ; Claude du Saix ; Rodolphe, seigneur de Coudrée ; Guillaume Bolomier et Barthélémy Chabod, trésorier de Savoie.

En latin (Copie dressée d'après l'acte authentique, le 6 décembre 1645, par Georges Poncet, notaire royal à Varey).

N° 155

Vente de la seigneurie du Châtelard de Luyre à Pierre et à Guillaume Lyobard par Pierre Daniel.

(28 février 1483)

Noble Pierre Daniel, damoiseau de Ponçin, vend à Pierre et à Guillaume Lyobard, frères, écuyers, du Pont-d'Ain, pour le prix de 600 florins, son château du Châtelard de Luyre, avec le molard sur lequel il est situé, et les vignes, terres et bois à l'entour dudit molard. Il cède pareillement la justice haute, moyenne et basse, les hommes, hommages, droits de chasse, de pêche et autres droits régaliens dépendant du Châtelard et lui appartenant dans la paroisse de Jujurieux, entre la juridiction de Boniface de Chalant, seigneur de Varey, la juridiction de l'abbé de Saint-Sulpice et la juridiction des seigneurs de Châtillon de Corneille, le tout mouvant en fief noble du duc de Savoie.

Fait à Varambon, dans la maison de Sanczon Telluti, chanoine de l'Église Sainte-Anne de Varambon. Présents : ledit chanoine, noble Claude de La Chapelle (de Capella), dit Savoy, de Jujurieux, Aymon Bonod, prêtre, et Antoine Bonnet de Chambéry.

Reçu et expédié par Antoine Forest, de Châtillon-les-Dombes, notaire à Ambronay, et Jean Constantin, d'Ambronay, notaire à Poncin.

En latin (Copie dressée d'après l'acte authentique, le 6 décembre 1645, par Georges Poncet, notaire royal à Varey).

Notes du N° 155

P. 1 (1) Nous pensons que cet Antoine Forest, de Châtillon-les-Dombes, notaire à Ambronay, est l'auteur de la famille de Forest, dont, suivant Guichenon, Claude de Forest, Prévôt de l'abbaye d'Ambronay, vivant en 1550, est le premier qui ait porté la qualité de gentilhomme.

Les armes sont : *D'or à trois pals d'azur, au chef d'or chargé-d'un lion passant aussi d'azur.*

(Guichenon, généal. Bugey, p. 107).

P. 2 (2) La famille de Lyobard est des plus anciennes. Manasses de Lyobard fut, en 1116, témoin d'une donation faite à la Chartreuse de Portes par Manasses de Coligny. Guichenon ne commence la généalogie qu'à Jean de Lyobard, qui testa le 22 décembre 1441. Cette famille a formé deux branches : celle des seigneurs du Châtelard de Luyre et de Ruffieu, barons de Bussy et de Brion, et celle des seigneurs de : Ruffieu, de Chenavel et Sainte-Julie.

Les armes sont : *D'azur, au lion léopardé de gueules.*

(Guichenon : Généal-Bugey, p. 153).

P. 4 (3) *Bonifacii de Chalant, militis, domini Vareti.* (Voir-notice sur Varey. L'Abbaye cistercienne de Saint-Sulpice, établie d'abord à Saint-Sulpice-le-Vieux, sur le territoire actuel de la commune d'Hostias, canton de Saint-Rambert-en-Bugey, arrond. de Belley, fut transportée, vers 1149, à Thézillieu, canton d'Hauteville, à suite de riches dotations territoriales que lui avait faite Amédée III, comte de Savoie. Les possessions s'étendaient jusqu'à Nivollet (voir le N° 31). Les Abbés de Saint-

Sulpice avaient la justice haute, moyenne et basse. L'Abbaye fut incendiée, le 12 août 1789, par 5 à 600 brigands des paroisses voisines : il n'en reste que quelques pans de murs.

(Guigue : Topo. de l'Ain, p. 363).

P. 9 (5) Varambon. Canton de Pont-d'Ain, arrond. de Bourg.

L'église dédiée à Sainte-Anne, commencée vers la fin du XIVE siècle par Aymé de la Palu, seigneur de Varambon, fut terminée par François de la Palu et Louis de la Palu, évêque de Maurienne, Abbé d'Ambronay, connu sous le nom de Cardinal de Varambon. C'est lui qui la consacra le 12 juillet 1444 et l'érigea en collégiale en 1450. Le chapitre se composait d'un doyen et de onze chanoines, qui avaient le privilège d'officier, les chanoines avec la mitre et le doyen avec la mitre et le bâton pastoral.

Guigue : Topo. de l'Ain, p. 412).

N° 156

Lettres d'investiture de la seigneurie du Châtelard de Luyre, données par Charles 1er, duc de Savoie, à Pierre et à Guillaume Lyobard.

(22 mars 1483)

Charles 1er, duc de Savoie, approuve la vente du 28 février 1483, (voir l'acte précédent) et donne l'investiture de la seigneurie du Châtelard de Luyre à Pierre et à Guillaume Lyobard. Voulant les traiter favorablement, et en considération des services rendus par Pierre Lyobard, tant à lui-même qu'à son frère Philibert 1er, duc de Savoie, son prédécesseur, Charles 1er leur fait remise des lods et ventes qui lui reviennent à raison de l'investiture ; il renonce pareillement, en leur faveur, à toute commise et échute qu'il pourrait réclamer à raison des précédentes investitures non demandées ou non obtenues en temps opportun. Il ordonne au Bailli du Bugey, aux châtelains de Poncin et de Saint-Germain, et à tous autres officiers d'observer fidèlement les prescriptions de ses Lettres d'investiture.

Donné à Moirans, présents : P. de Saint-Michel, chancelier, Anthelme, seigneur de Miolans, maréchal de Savoie ; Gabriel de Seyssel, seigneur d'Aix ; Révérend Urbain de Chevron, protonotaire apostolique ; Oldrad Canavoxic, Claude de Marcossey, Maître d'hôtel ; Pierre Jacquenonis, avocat des pauvres, et R. de Murs, trésorier général.

En latin (Copie dressée d'après l'acte authentique, le 6 décembre 1645, par Georges Poncet, notaire royal à Varey).

Notes du N° 156.

P. 1 (1) Charles 1er, dit le Guerrier, deuxième fils d'Amédée IX, né en 1468. À l'âge de 14 ans, il succéda à son frère Philibert 1er, le Chasseur. Il règne de 1482 à 1490.

P. 1 (2) Voir la note (2) du N° 155.

P. 1 (3) Philibert 1er, le Chasseur, fils aîné d'Amédée IX, né à Chambéry en 1465. Il succéda à son père à l'âge de 7 ans, sous la régence de sa mère, Yolande de France, fille de Louis XI. Il régna de 1472 à 1482.

P. 1 (4) *Commissio* : « confiscatio, bonorum multatio », confiscation (du Cange, II, 478), – *Escheyta* : « bona quevis que ex delicto vassali cadunt in fiscum domini feudi. – (id. III, 77). « Lorsque le vassal manquait de fidélité à son seigneur ou ne payait pas les redevances au temps fixé, il y avait *commise* et *échute*. Le seigneur était en droit de reprendre son fief ».

(Les Chartes du diocèse de Maurienne, Gloss. 410).

P. 1 (5) Le texte porte « *sortirerii* ».

P. 2 (6) Ce mot ne peut signifier que « Moirans ». Nous ne connaissons pas de localité de ce nom en Savoie ; le notaire Georges Poncet le traduit par « *Morienne* ». Il aura probablement mal lu ; il y avait peut-être « *in Montemeliano* » en abrégé. Ne pouvant confronter le texte original avec la copie, il est impossible d'élucider la question.

P. 2 (7) Le texte porte « *canonico* ». Erreur évidente : Pierre de Saint-Michel était à cette époque *chancelier* de Savoie. Le transcritteur aura sans doute été trompé par l'abréviation du mot « *cancellario* » qu'il aura prise pour celle de « *canonico* ».

P. 2 (8) Ce personnage est, dans les documents de cette époque, appelé « *Oldrado Cananoxii, Cananosii*, ou *Canavosii* ». Nous n'avons pas trouvé son nom écrit en français.

Les quatre titres qui précèdent, concernant le *Châtelard de Luyre*, sont contenus dans un cahier de papier, à la fin duquel le notaire Georges Poncet a écrit la souscription suivante :

« Les contractz cy devant coppiez tant en latin qu'en françois ont estez par Moy Goerge Poncet, notaire, gardenotte et tabellion Royal héréditaire à Varey, soubzsignez, transcriptz et levez de dessus des vieux instrumentz en parchemin à Moy exhibé puis retiré par Noble Louis Dinet, esquier, seigneur de Chassimpierre et du Chastellard de Lhuyres, et traduitz de latin en françois de mot à mot le mieulx qui m'a esté possible, sans addition ny diminution, en foy de quoy j'ay signé le sixième décembre mil six cent quarante cinq ».

G. PONCET

Notaire Royal

Ces textes renferment plusieurs incorrections que nous avons rectifiées lorsqu'elles étaient trop évidentes, notamment :

Dans le N° 153, « *Strati-feris* » pour « *scuti-feris* » [Note (3)] ; « *avenariis* » pour « *advenariis* » [Note (7)] ; « *Senciis* » pour « *sanciis* » [Note (8)].

Dans le N° 155, plusieurs mots omis dans la souscription du notaire Jean Constantin.

Dans le N° 156, « *sortinerii* » pour « *sortiri* », [Note (5)] ; « *canonico* » pour « *cancellario* » [Note (7)] ; « *olivier* » pour « *oldrado* » [Note (8)].

N° 157

Vente du pré du Châtelard de Luyre à Pierre Lyobard par Antoine Potier et Gonette, sa femme.

(20 avril 1491)

Antoine Potier, de Trevonaz, mandement du Châtelard de Luyre, paroisse de Jujurieux, et Gonette, sa femme, vendent à noble Pierre Lyobard, pour le prix de 12 florins, un pré appelé « Pra du Châtelard », situé auprès du château du Châtelard de Luyre, contenant environ une sétive, joignant le pré de Pierre et de Benoît Bonod de Poncieu au matin, les verger et pré de l'acheteur au soir, le pré d'Antoine Bonod au midi et le pré de Jean Floret au nord.

Fait au village de Trevonaz, devant le four dudit lieu. Présents : Noble Claude Savoy, châtelain, du Châtelard, et Antoine Bonod.

Reçu et expédié par Jean Brecaton (Brecatonis), notaire public.

Titre en latin (Expédition originale sur parchemin).

Notes du N° 157.

P. 1 (1) Trevonaz, Trovonaz ou Torvonaz, ancien nom du hameau de Luyre, dont le souvenir est aujourd'hui entièrement perdu.

P. 1 (2) Voir la note (2) du N° 155.

P. 1 (3) Setive ou Seterie. Dans le pays de Bugey et de Gex, les prés se mesuraient par sétines. C'était la superficie de pré que six hommes pouvaient faucher en un jour. À Genève, la sétive contenait seulement la superficie qu'un homme pouvait faucher dans la journée.

(La Curne de Sainte-Palaye, IX, 49).

P. 4 (4) Nous avons déjà plusieurs fois rencontré, dans nos Titres, des membres de cette noble famille. Son souvenir ne s'est pas conservé autrement, dans nos pays, que dans le nom de Savoy, qu'elle a laissé à plusieurs parcelles de terrain qu'elle a possédées. Les armes sont inconnues.

N° 158

Tous les titres antérieurs sont en latin, celui-ci est en français.

Dr Boccard.

Limitation des juridictions du Châtelard de Luyre et de Châtillon-de-Corneille par Georges de Lyobard et Jean Philibert de Moyria, seigneurs desdits lieux.

(11 et 13 mars 1586)

Le seigneur du Châtelard prétendait qu'une des bornes servant de limites entre les juridictions de Châtillon-de-Corneille et du Châtelard de Luyre, qui se trouvait placée sur les bords du Riez et le grand chemin tendant de Jujurieux à Saint-Jérôme, au lieu dit « le pas de la Rochette », avait été entraînée par les eaux de la rivière. Le seigneur de Châtillon répondait que la pierre entraînée par les eaux n'était pas, à proprement parler, une borne, attendu que ses officiers, en faisant la visite des chemins, passaient bien au-delà. Les deux seigneurs étaient sur le point de s'intenter un procès à

cette occasion. Toutefois, comme ils avaient vécu jusqu'à ce jour en bonne intelligence et amitié, ils convinrent de s'en rapporter au jugement de Claude de La Couz, sénateur au souverain Sénat de Savoie. Celui-ci, à la requête des seigneurs de Châtillon et de Châtelard, se transporta sur les lieux, assisté de Jean Philibert de Moyria, seigneur de Châtillon et de plusieurs sujets des deux seigneurs en contestation. Georges de Lyobard, seigneur du Châtelard, Lieutenant au gouvernement de Bresse, Bugey et Valromey, empêché par le service de Son altesse le duc de Savoie, était représenté par Louis Durand, bourgeois du Pont-d'Ain. Après avoir visité les lieux avec les assistants, le seigneur-abbé fut d'avis de planter deux limites : l'une dans le pré de Louis et d'Étienne Colomb, à six pas de la rivière du Riez ; l'autre dans le pré de Claude Roux à cinq ou six pas du chemin de Boyeux à Luyre, au lieu dit « Sous la Ville ». Ces limites, armoriées aux armes des seigneurs de Châtillon et du Châtelard furent plantées d'un commun accord.

Fait sur les lieux, en présence de Messires Jean David, curé de Saint-Jérôme ; Claude Prel, prêtre de Boyeux ; Bernard Jacques, prêtre de Nyvollet, curé de Marlieu-en-Dombes ; Messires Tissot de Saint-Jean-le-Vieux et Louis Blancher du Pont-d'Ain, notaires ducaux ; Pierre et Gabriel Gaudiez, père et fils ; Antoine Perret ; Claude Joffrey ; Pierre Claude Bonaud ; Claude Gallard ; Hercule Vero, serviteurs du seigneur de Châtillon ; Antoine Thévenet et Claude Roux ; Jean et Philibert Humbert ; Louis Colomb ; Louis Bouvard, de Luyre et Messire Claude Grisi, curial du dit lieu.

Reçu par Benoît Poncet, châtelain du Châtelard, et Benoît Barbier curial de Châtillon, notaires ducaux.

Expédié par Benoît Poncet.

(Expédition originale sur papier)

Le surlendemain, 13 mars, Georges de Lyobard, seigneur du Châtelard et de Ruffieu, approuva l'acte de plantation de limites passé le 11 mars 1586.

Fait à Ruffieu. Présents : Messires Pierre de Pallières, prêtre, curé de Saint-Sorlin, et Guy Borsier, secrétaire de Georges de Lyobard.

Reçu et expédié par Benoît Poncet, notaire ducal. (Expédition originale sur papier, écrite à la suite de la précédente).

Notes du N° 158.

P. 2 (1) Noble Georges de Lyobard, ainsi qu'il est nommé plus loin. Comme il était Lieutenant du duc de Savoie, au gouvernement de Bresse, Bugey et Valromey, on l'appelait « le Seigneur Gouverneur ». (Voir note 2 du N° 155 et la liste des seigneurs du Châtelard de Luyre, à la fin de la notice sur cette seigneurie, au commencement du présent chapitre).

P. 2 (2) Fils de Guillaume de la Couz, seigneur de la Combe (paroisse de Jujurieux) et de Guillemette de Bachod. Claude de la Couz mourut le 4 février 1614, à l'âge de 83 ans. Il est inhumé dans l'église abbatiale d'Ambronay, sous une pierre tombale qu'on y voit encore.

(Voir le tableau généalogique inséré dans la notice sur le fief de la Combe au Chapitre VIII : Les fiefs de Jujurieux.

P. 3 (3) Voir la notice sur – Châtillon-de-Corneille, Chapitre 1er.

P. 4 (4) La famille Grisi est originaire de Jujurieux. On trouve souvent son nom dans les registres de cette paroisse. Claude Grisi était fils d'Etienne Grisi et d'Antoinette Bérard ; il fut inhumé à Jujurieux le 3 mars 1617. – Gaspard Grisi, curial de Jujurieux, épouse le 21 février 1628, Marie Berliet-fille de feu noble Etienne Berliet, seigneur de Chiloup. Guillaume Grisi, leur fils, reçut en héritage la terre de Chiloup de son oncle Jean François Berliet, frère d'Etienne. (Reg. parois. de Jujurieux ; Guigue : Topo. de l'Ain, p. 101).

P. 6 (5) Ruffieu Commune de Proulieu, cant. de Lagieu, arrond. de Belley. Seigneurie en toute justice, possédée primitivement par la famille de la Fontaine, jusqu'à Madeleine, fille héritière d'Amé de la Fontaine, qui épousa en premières noces, Guilenton d'Aguerre. Leur fille Jacqueline l'apporta en dot à Georges de Lyobard, son mari.

(Guigue : Topo. de l'Ain, p. 330).

N° 159

Annulation de la vente du Châtelard de Luyre faite, le 13 novembre 1636, par René de Lyobard à Aymé Philibert de Varanges.

(14 octobre 1637).

René de Lyobard, baron de Brion, seigneur du Châtelard de Luyre et de Bussy, avait vendu, le 13 novembre 1636, à Aymé Philibert de Varanges, agissant pour le compte de René, Claude César et Claudius de Varanges, ses enfants, le château et la seigneurie du Châtelard de Luyre, avec la justice haute, moyenne et basse et tous les biens indépendants, pour le prix de deux mille livres tournois, à prendre sur la somme de trois mille livres due par obligation notariée à Aymé Philibert de Varanges par Louis de Rovorée, seigneur de Montburon et d'Attignat. Il fut convenu que si le seigneur de Montburon ne voulait pas accepter le transport de sa dette à René de Lyobard, l'acte d'acquisition du Châtelard serait annulée. Le Seigneur de Montburon ayant contesté sa dette à Aymé Philibert de Varanges, et celui-ci n'ayant pas d'autre moyen de payer son acquisition, l'acte susdit fut annulé.

Fait et passé à Saint-Jean-le-Vieux, au logis « où pend pour enseigne le Lyon d'or », en présence de Bertrand de Grenaud, seigneur de Rougemont, gentilhomme ordinaire de la maison de Monseigneur le Prince, et de Louis de Grenaud.

Reçu et expédié par Pompée Fornier, notaire royal.

(Expédition originale sur papier).

Notes du N° 159.

La famille de Varanges est une famille chevaleresque du Maçonnais, éteinte depuis longtemps.

Les armes sont : *d'or à quatre bandes d'argent.*

Aymé Philibert de Varanges avait épousé Jacqueline de Lyobard, fille de René de Lyobard, seigneur de Ruffieu et de Sainte-Julie, et d'Ennemonde de la Couz, et cousine germaine de René de Lyobard, seigneur du Châtelard de Luyre, baron de Brion et de Bussy. Aymé Philibert de Varanges était veuf

et tuteur de ses enfants, René, Claude, César et Claudius, ainsi que nous l'apprend l'un de nos Titres N° 162, F. Il acheta la seigneurie du Châtelard pour ses enfants. Il est le même personnage que Philibert de Varanges qui se rend définitivement acquéreur du Châtelard le 8 mars 1639, bien que ce dernier soit désigné par un seul prénom. La souscription portée au dos de l'acte du 8 mars 1639 dans laquelle il est désigné par Aymé Philibert le prouve amplement.

— De Rovorée, famille originaire du Faucigny en Savoie, où se trouve le Château de Rovorée. Le plus anciennement connu des gentilshommes de ce nom est Guy de Rovorie, vivant en l'an 1193. Guichenon commence la généalogie par Jean de Rovorée, vivant en l'an 1291.

Les armes sont *de gueules, à la bande d'argent*.

(Guichenon. Généal. Bugey p. 333).

— Montburon : hameau de Confrançon, canton de Montrevel, arrond. de Bourg.

— Attignat. Canton de Montrevel, arrond. de Bourg.

— De Grenaud. Le premier de cette famille qualifié de gentilhomme est Richard de Grenaud, vivant en l'an 1550. Bertrand de Grenaud était fils de Jean François de Grenaud et de N. de la Fléchère, sa première femme. Louis de Grenaud était aussi fils de Jean François, mais de Jeanne de Bouvent, sa seconde femme.

Les armes sont : *de gueules, à deux bandes ondées d'argent*.

Guichenon : Généal. : Bugey, p. 111).

— Rogemont : Hameau d'Aranc, canton d'Hauteville, arrond. de Belley.

N° 160

Vente de la Seigneurie du Châtelard de Luyre à Philibert de Varanges par René de Lyobard.

(8 mars 1649).

René de Lyobard, baron de Brion, seigneur du Châtelard et de Bussy, vend à noble Philibert de Varanges, sieur de Saint-Amour : le Château du Châtelard de Luyre, situé dans la paroisse de Jujurieux ; les étables, colombier, jardin, verger, vigne et prés en dépendants ; les bois de haute futaie de « Ratellier, La Chandella, Les Cuardières et Patterot » ; le droit de glandage et la dime des vin ; la justice haute, moyenne et basse ; une rente perpétuelle en froment, avoine et poules ; les droits payés par les habitants de Luyre pour le champéage de Ratellier et autres redevances payées par divers ; les prés de « Luyre, Cocien, Cortoys au Champet » ; et généralement tous les autres biens, honneurs et privilèges dépendants de la seigneurie du Châtelard de Luyre, laquelle confine la juridiction de la baronnie de Châtillon-de-Corneille au levant, au nord et partie au midi, et la juridiction de Varey au couchant et partie au midi.

La vente est faite pour le prix de 3.000 livres tournois. Cette somme reste entre les mains de l'acquéreur qui s'engage à en servir la rente au vendeur à 5 % soit 150 livres par an jusqu'au paiement du capital.

Fait à Saint-Jean-le-Vieux. Présents : nobles Emmanuel Philibert et Étienne François Bachod, sieurs de la Verdatière ; Me Louis Marius Desvignes, avocat du Roi ; et Gaspard Grisy, curial de Jujurieux.

Reçu et expédié par Pompée Fornier, notaire royal à Saint-Jean-le-Vieux.

(Expédition originale sur papier).

Notes du N° 160.

— Pariers, du latin *parerii* : *cohæredes, ejusdem hæreditatis participes*. (Du Cange, V. 77).

— Voir au chapitre VIII, la notice sur la Verdatière, qui suit la notice sur la Tour des Echelles.

— Desvignes. Nous trouvons dans nos Titres, plusieurs personnages de ce nom, notamment dans le N° 110, B (14 nov. 1458) : Antonio de Vineis, de Alta rippa, Antoine de Vignes, d'Hauterive (hameau de Saint-Jean-le-Vieux) ; et dans le N° 163 (2 nov. 1787) : François Desvignes, docteur médecin à Saint-Jean-le-Vieux.

Cette famille des Vignes ou Desvignes, que Révérend du Mesnil, (armorial de l'Ain), p. 691) dit originaire de Cormoz, hameau de Château-Gaillard, canton d'Ambérieu-en-Bugey, eut plusieurs représentants à Saint-Jean-le-Vieux, Antoine des Vignes, d'Hauterive, côté plus haut, et Louis Marius Desvignes, témoin dans l'acte de vente du Châtelard de Luyre, nous paraissent appartenir à cette famille. Claude des Vignes, châtelain de Château-Gaillard, maître de poste à Saint-Jean-le-Vieux¹⁹, fit enregistrer à l'armorial général de France par d'Hozier. les armes suivantes : « *D'azur à un cep de vigne d'argent fruits de même et les lettres capitales C et D d'or, posées en chef, le C à dextre et le D à senestre* ».

D'autres Desvignes existaient en Mâconnais. Adrien Arcelin, dans l'Indicateur héraldique généalogique du Mâconnais, p. 149, les dit originaires de la ville de Mâcon, où ils sont très anciennement connus. Ils ont formé deux branches : les Desvignes de Davayé et les Desvignes de Surigny.

Les armes des Desvignes du Mâconnais, enregistrées par d'Hozier et l'armorial général de France sont : « *D'argent, au cep de vigne de sinople, fruité de trois raisins de pourpre, sur un tertre de sable* », avec la variante : « *D'argent, au cep de sinople, fruité de trois raisins de sable* ». La ressemblance qui existe entre les armes des Desvignes de Saint-Jean-le-Vieux et celles des Desvignes du Mâconnais tend à démontrer que ces deux familles sont de la même souche.

N° 161

Cession de la seigneurie du Châtelard de Luyre à Louis Dinet par Philibert de Varanges.

(31 mars 1640).

René de Lyobard, baron de Brion, seigneur du Châtelard et de Bussy, avait vendu, le 8 mars 1639, à Philibert de Varanges le château et la seigneurie de Châtelard de Luyre, avec la justice haute, moyenne et basse, et tous les biens en dépendants pour le prix de 3.000 livres tournois. Cette

¹⁹ **Commentaires de J. Ruty** : Cette branche des Desvignes fournit les maîtres de poste jusqu'à la suppression du relais de Saint-Jean-le-Vieux pendant la Révolution de 1789. Le dernier maître de poste fut Louis, qui habitait l'ancien prieuré de St Cyr.

somme était restée entre les mains de l'acquéreur, à charge par lui d'en payer au vendeur la rente 5 %, soit 150 livres par an, jusqu'à l'acquittement du principal.

Par contrat du 31 mars 1640, Philibert de Varanges cède, pour le même prix de 3.000 livres, la seigneurie du Châtelard à Louis Dinet, seigneur de Chassimpierre, capitaine d'une compagnie au régiment du Prince de Conti et le subroge à tous ses droits et engagements vis-à-vis du baron de Brion. Pour prix des réparations faites au château par Philibert de Varanges, Louis Dinet paye à ce dernier la somme de 720 livres. L'échange du pré Cocieu contre le pré au Champet est maintenu. Le présent contrat annule d'autres conventions faites entre les parties devant M. Revel, notaire au Pont-d'Ain.

Fait à Saint-Jean-le-Vieux. Présents : Jean Pittion, dit de Breignes, de Cocieu ; Benoît Pittion, teneur ; et Louis Roux, de Luyre.

Reçu et expédié par Pompée Fornier, notaire royal à Saint-Jean-le-Vieux.

(Expédition originale sur papier).

Notes du N° 161.

La famille Dinet, dit le comte de la Rochette, dans son *Histoire des Évêques de Mâcon*, II, p. 503, est ancienne et considérée ; elle fut anoblie pour un fait d'armes sous Charles VII. Trois membres de cette famille furent évêques de Mâcon : Gaspard Dinet, nommé en 1599 ; Pierre Dinet, coadjuteur de son oncle Gaspard en 1617 et Louis Dinet, autre neveu de Gaspard, qui fut sacré le 25 avril 1621. Nous n'avons pas d'autres renseignements sur cette famille. Révérend du Mesnil, dans son *Armorial de l'Ain*, p. 225, se borne à citer deux de ses membres, en donnant ses armoiries, d'après l'*Indice armorial* de Guichenon : « *De gueules à cinq quintefeuilles ou roses d'or, mises en sautoir, accompagnées de 4 branches de croix ancrées de même* ».

N° 162

Pièces relatives à la reprise de fief de la terre du Châtelard par Louis Dinet, sieur de Chassimpierre.

(1644-1648).

Ces pièces ont un intérêt tout particulier pour démontrer que la seigneurie de Châtelard de Luyre était un fief indépendant, ne relevant que du Souverain : du duc de Savoie jusqu'en 1535, époque de la conquête de la Bresse et du Bugey par François 1er ; – du roi de France, de 1535 au traité de Cateau-Cambrésis, (3 avril 1559), qui remit Emmanuel Philibert, duc de Savoie, en possession de ses États ; – du duc de Savoie de 1559 au traité de Lyon (17 janvier 1601), qui céda définitivement la Bresse et le Bugey à Henri IV ; du roi de France, après 1601.

A. – Arrêt de la Chambre des Comptes de Dijon, ordonnant au seigneur de Varey, prétendant la terre dit Châtelard être de sa mouvance, de comparaître en audience pour répondre de ses prétentions.

(7 janvier 1644).

(Pièce originale sur parchemin, au dos duquel est libellée, en date du 8 février 1644, l'assignation donnée par le sergent royal Pauly, au seigneur de Varey, parlant à la personne de Nicolle d'Ugnie, dame du dit lieu, à comparaître le 2 mars prochain en audience de la Chambre des Comptes à Dijon.

B. – Arrêt de la Chambre des Comptes de Dijon, ordonnant à Louis Dinet, sieur de Chassimpierre, de venir reprendre de fief, en personne, de la terre du Châtelard.

(2 décembre 1644)

Pièce originale sur parchemin, au bas duquel est libellée, en date du 14 janvier 1645, la signification au sieur de Beaurepaire par le sergent royal Pauly, parlant à damoiselle Jeanne de Beaurepaire, fille du dit sieur, au lieu de Varey.

C. – Arrêt de la Chambre des Comptes de Dijon, enregistrant les lettres patentes du 20 décembre 1644, faisant remise à Louis Dinet, sieur de Chassimpierre, des lods et autres droits seigneuriaux dûs au Roi à l'occasion de l'acquisition de la terre de Châtelard ; le dixième étant réservé pour le service du Roi.

(5 février 1645).

Pièce originale sur parchemin.

D. – Quittance du dixième des lods réservé au Roi de la terre du Châtelard, pour M. de Chassimpierre.

(8 mars 1645).

Pièce originale sur papier.

E. – Descharge pour le seigneur Baron de Brion, faite par le seigneur du Châtelard de Luyre, occasion de divers tiltres qu'il a retiré du dict seigneur de Brion.

15 octobre 1648

(Copie de l'époque non signée).

À ces pièces nous joignons, bien qu'antérieure en date, la déclaration faite au Greffe de la Châtellenie de Varey par Aimé-Philibert de Varanges, le 21 novembre 1636. Le seigneur de Varey a dû se prévaloir de cette déclaration pour soutenir que la seigneurie du Châtelard de Luyre était de sa mouvance. Louis Dinet s'en fit délivrer une copie par le notaire Bivat.

F. – Copie d'acte d'inscription du jeudi vingt-uniesme jour du mois de novembre, mil six centz-trente-six.

(21 novembre 1636).

Comparant au greffe de la Chastellainie de Varey, paroisse de Jujurieux, Aymé Philibert de Varanges, escuyer, Sr de St-Amour, cappitaine au régiment de la Motte Audencour, père et légitime administrateur de nobles René, Claude César, et Claudius de Varanges, ses enfants et de feu damoy-selle Jaquelline de Lyobard, enfantz héritiers d'icelle de Lyobard, leur mère, lequel a déclayré avoir acquis purement et simplement au non de ses dictz enfantz, de noble René de Lyobard, Baron de Brion, seigneur de Bussy, *ascavoir* le château et maison forte du Chastellar de Luyres, situé en ladite paroisse de Jujurieux, avec la seigneurie haulte, moyenne et basse, biens et revenus en despendantz, contract reçu par Me Fornier, notayre royal à Saint-Jean-le-Vieut, le trezième jour du présent mois, ladite seigneurie et juridiction confinant la seigneurie et juridiction de Chastillon de Cornelle

du matin, bise et en partie de vent et juridiction de Varey du soir et en partie aussy du vent, au pris de deux mille livres, offrant de payer les laoudz a qui ilz seront légittimement dheubz et qui mieulx indiquera. De quoy a demandé acte qui luy a esté octroyé par le curial soubzigné audict Greffe, présentz Me Adrian Fournier et Antoine Jarret de la Charpena, tesmoingt requis, qui ont signé avec le dict seigneur du Chastellar Varanges St-Amour.

A. Jarret, Fournier présentz, ainsy signez. Extraict par le notayre tabellion Royal soubzigné sur l'expédition du dict Sr de Varanges a moy exhibé en faveur du Sr de Chassimpierre et des siens. Rivat.

Au dos est écrit : « Copie d'inscription pour noble Louis Dinet, Sr de Chassimpierre, faicte au Greffe de la Chastellainie de Varey, 21 novembre 1636 ».

(Pièce originale sur papier).

N 163

Vente aux enchères de la seigneurie du Châtelard de Luyre par Marie Françoise d'Angeville à Jean Claude Savarin, qui cède tous ses droits à Joseph Orsel de Châtillon et à Jeanne Marie Ferroussat, sa mère.

(2 novembre 1787).

Après plusieurs enchères, Marie Françoise d'Angeville veuve de Claude Christine de Montillet, baron de Champdor, seigneur de Roches, Mortarey et autres places, vend à Me Jean Claude Savarin, notaire Royal à Jujurieux, pour le prix de 26.200 livres et 600 livres d'étrennes. La terre et seigneurie du Châtelard en toute justice, haute moyenne et basse, comprenant les hameaux de Luyre et de la Charpine ; Le fief de Quintieux. Tous les droits utiles et honorifiques de ladite seigneurie. Tous les fonds en dépendants et autres situés dans les terres de Châtillon-de-Corneille et de Varey. Immédiatement Me Jean Claude Savarin subroge en son lieu et place Joseph Orsel, écuyer, seigneur de la Baronnie de Châtillon-de-Corneille, Montgriffon, La Verdatière, La Tour de Jujurieux et autres places, pour les immeubles situés dans la Baronnie de Varey, et Dame Jeanne Marie Ferroussat, sa mère, veuve de Joseph Orsel, écuyer, secrétaire du Roi, pour tous les autres biens.

Fait à Saint-Jean-le-Vieux, en l'étude de Me Duhreuil. notaire Royal, en présence de François Desvignes, docteur médecin, demeurant à Saint-Jean-le-Vieux et de Jeanne Baptiste Bonnet, commissaire à terriers, demeurant à Jujurieux.

(Seconde expédition délivrée, pendant la Révolution, au citoyen Orsel).

Notes du N° 163.

(1) La famille d'Angeville est originaire de Savoie. Elle vint s'établir en Bugey, où elle fut possessionnée à Montveran (commune de Culoz) par le mariage de Philiberte, fille unique de Jean de Luyrieux, avec Symphorien d'Angeville, le 5 septembre 1584. Leurs descendants jouirent de la seigneurie de Montveran jusqu'à Georges d'Angeville, mort ab intestat, vers 1770. Sa succession fut recueillie par les familles Balme, de Pailly et de la Fléchère. Une autre branche de la famille acquit la seigneurie de Lompnes, (commune d'Hauteville), le 28 octobre 1657, de Melchior Bernard de Montessus.

Les armes sont : « *de sinople, à trois fasces ondées d'argent* ».

(Guigue : Topo. de l'Ain, p. 262 et 204. – Guichenon Généal. Bugey p. 7).

(2). D'après le procès verbal de l'Assemblée de la noblesse du Bugey, en date du 15 juillet 1711, qui prononça l'admission de Guy de Montillet dans le corps de la noblesse de cette province, le premier de cette famille qui ait pris la qualité de noble est Jacques de Montillet, vivant en 1469.

Les armes sont : « *d'azur, à un chaton d'argent, surmonté à la pointe d'un croissant de même* ». Guy de Montillet fut substitué dans l'hoirie de Grenaud, à charge des nom et armes. À partir de cette époque, les Montillet écartelèrent de Grenaud « *de gueules à deux bandes ondées d'argent* ».

Jules Baux : Nobiliaire de l'Ain, II, p. 209. Révérend du Mesnil : Armorial de l'Ain, p. 454).

(3) La Charpienne. – Groupe de maisons dans la vallée, sur les bords du Riez, en dessous du village de Luyre.

(4) Fief de Quintieux. – Ce petit fief devait être situé non loin du château du Châtelard, puisqu'il en dépendait. Nous avons vainement cherché à savoir où il se trouvait.

(5) *Meaux de foin vulgairement appelé cuchon*. – Mot inusité aujourd'hui et dont le sens est bien établi par son synonyme *cuchon* : *culcho*, meule mule, mulon de foin ; rustici.

Bressiœ, *cuchon* : « *clausum prati continens plateam unius cuchomis feni* ». – « *Et si de feno curatus in muello vel cu chonibus, ad summam pradiam solvere teneatur*. (Du Cange II, 685).

Meaux semble dériver de *muellus* : moles, cumulus : « *Pratum continens plateam trium muellirum vel circa* ». – Vide *mullia*. (Du Cange, IV, 565), et de *Mœl*.

(6) « Un bois de châtaignier de la contenance d'environ deux batteurs²⁰ ». Ce mot désigne évidemment une mesure de bois. Nous l'avons trouvé employé dans un acte du 3 mai 1660 : « Ascavoir un bois de châtaigner situé en la Cruchere, de la contenance de demy batteur » – (cens pour sieur Jean Feronis, bourgeois de Cerdon : Minute Gamy, communiquée par M. le docteur Marius Boccard, maire de Jujurieux).

20 **Commentaires de J. Ruty** : Nous l'avons trouvé écrit « bateure ». Que signifiait l'expression : « un bois de châtaignier d'une contenance de deux bateures » ? Généralement, la *contenance* exprimait la quantité de grains nécessaire aux semences d'une terre, ou encore une étendue susceptible d'être travaillée en une journée. Dans notre cas, c'est la seconde option qui est la bonne. Les mots *bateure*, ou *bature*, exprimaient l'action de battre, frapper (Dic. du Moyen Français). La technique manuelle de récolte consiste encore de nos jours à battre le sous-bois, pour rechercher les bogues et à les ouvrir à l'aide d'un bâton à l'extrémité fourchue, puis à écarter les débris et les feuilles pour collecter les graines. Le mûrissement et la chute étant progressifs, les battues du sous-bois s'étalent sur une période de trois semaines environ. Dans l'esprit de ce qui vient d'être exposé, la *bateure* désignait donc logiquement la quantité de châtaignes susceptible d'être récoltées par un humain en une journée de travail. Des statistiques récentes indiquent que cette méthode de collecte manuelle permet de ramasser une quantité variant entre 80 et 150 kg de châtaignes par jour. Cette charge pouvait donc être facilement rapportée à la ferme sur un âne bâté, en fin de journée. Jadis la production des châtaignes était conséquente dans le Bugey. Dans son cours d'agriculture, au chapitre « Châtaigne, châtaignier », Tome troisième, de 1784, François Rozier dit : « *Si nous parcourons le pays des montagnes du troisième ordre, nous trouverons dans les Vosges des marrons excellents ; à Aubonne, sur la chaîne des Monts-Jura en Franche-Comté, des marrons estimés, & dont il se fait un gros commerce ; les montagnes du Bugey offrent les mêmes productions*. ». Voir également dans l'*Explication des statuts de Bresse, Bugey*, etc. où Ph. Collet, livre III, section I, décrit, pages 72 et suivantes, la complexité des anciennes mesures locales.

(7)²¹ La famille Orsel est originaire d'Hauterive, près Saint-Jean-le-Vieux, où elle était anciennement établie. Elle acquit au XVIII^e siècle la terre de la Tour d'Hauterive, dont elle prit le nom. C'était un ancien fief érigé en 1554 par Etienne Philibert de Chatant, baron de Varey en faveur des frères Bovet. Claude Orsel de la Tour était fils de Jean Orsel et de Félicité Bérard. Il naquit à Saint-Jean-le-Vieux le 5 mars 1744 et mourut à Hauterive le 21 décembre 1796, après avoir été emprisonné sous la Terreur et délivré par son geolier, auquel, il avait rendu des services. Le dernier mâle de cette famille, Marie Mathieu Orsel de la Tour, né à Jujurieux le 10 novembre 1818, est mort à Grenoble âgé de 82 ans.

Les armes sont : « *de gueule, au chef d'argent chargé de trois tours de sable* ».

(Henri de Jouvencel : *L'Assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Lyon, en 1789* p. 738).

(8) La famille Savarin a donné à Jujurieux quatre notaires, qui se sont succédé de père en fils. 1^o *Joseph Savarin* ; il fut d'abord capitaine châtelain des seigneurs de Mérignat, Varey, Châtillon et Chenavel, de 1744 à 1752, et ensuite notaire à Jujurieux de 1752 à 1785 ; 2^o *Jean Claude Savarin*, de 1785 à 1827 ; il fut adjoint et maire de Jujurieux pendant la Révolution. C'est lui qui sauva de la destruction le château de Chenavel dont la démolition avait été ordonnée par Albitte. 3^o *Marie César Savarin* de 1827 à 1863 ; 4^o *Ernest Savarin*, de 1863 au 4 juillet 1895. N'ayant que deux filles, il céda son étude à Me Jean Burrier et mourut à Jujurieux le 30 décembre 1903.

La famille Savarin est originaire de Venise, où elle était avantageusement connue sous le nom de Savarini. Dominique Savarini, fils de Claude, en son vivant citoyen de Venise et l'un de ses magistrats, et de Lucrece de Sarpage, vint se fixer à Nantua, en qualité de secrétaire et d'intendant de don Jean de Coci, nommé premier commendataire de l'abbaye St-Pierre de Nantua. Il fut reçu parmi les bourgeois de la ville et nommé par eux receveur des deniers de la Communauté. Le prieur Jean de Coci le nomma Capitaine Châtelain de la ville de Nantua. Le prieur Humbert de Mareste, qui gouverna l'abbaye de 1413 à 1448, affranchit de tout cens et droit de main-morte les propriétés possédées par Amblard Savarin, son Châtelain et par Guigue, son fils, en considération des nombreux services rendus à l'abbaye par eux et par leurs prédécesseurs.

La famille fut anoblie en 1555 par le duc de Lorraine en la personne de Claude Savarin-Pion, prévôt de Chatel-Salin. Les lettres patentes du 27 janvier 1555, qui lui confèrent la noblesse, lui concèdent les armoiries suivantes : « *d'or parti d'azur, au lieu de l'un en l'autre, armé et l'ampassé de gueule* ».

(Papiers de famille communiqués par Mme Ernest Savarin).

(9) Des traditions de famille font descendre des Orseli du marquisat de Saluces la famille Orsel venue se fixer à Lyon au milieu de XVIII^e siècle. (Voir H de Jouvencel. *L'Assemblée de la Noblesse de la Sénéchaussée, de Lyon en 1789* p. 734).

(10) La famille Bonnet est originaire d'Ambérieu-en-Bugev. Elle a donné naissance au grand chirurgien Amédée Bonnet, né à Ambérieu le 19 mars 1809, mort à Lyon, le 1^{er} décembre 1858. Jean

21 **Commentaires de J. Ruty** : Le patronyme de la famille ORSET de la Tour, qui a ses origines parmi les laboureurs d'Hauterive, ne s'est jamais graphié « ORSEL ». Les ORSEL sont originaires de Monetier-les-Bains (05) depuis 1607, au moins. Il n'y a pas de filiation entre ces deux familles. La note (7) est erronée et hors sujet.

Baptiste Bonnet, commissaire à terriers, était son oncle. Il vint se fixer à Jujurieux après son mariage. Son fils Claude Joseph Bonnet, né à Jujurieux le 18 février 1786, mort à Lyon le 12 octobre 1867, introduisit à Jujurieux l'industrie du tissage de la soie, qui fut pour son pays natal la cause d'une grande prospérité.